

## **Partenariat entre LegaLife et ECL Direct pour faciliter le parcours des créateurs d'entreprise**

### **De la création de la société à la comptabilité 100% en ligne : poursuite de la digitalisation des services aux entrepreneurs**

**LegaLife, pionnier de la création en ligne de documents juridiques, et ECL Direct, leader de l'expertise-comptable en ligne, annoncent un partenariat afin d'aider les entrepreneurs à réaliser en ligne leurs procédures, de la création d'entreprise à la comptabilité de leur société.**

#### **De la création d'entreprise à l'expertise comptable, un service 100% Web**

- **Création de son entreprise sur LegaLife.** L'entrepreneur ouvre son dossier de création d'entreprise (EURL, SARL, SAS, SASU) sur LegaLife.fr et est automatiquement guidé par un questionnaire très simple lui permettant de créer en quelques minutes l'ensemble de son dossier de constitution d'entreprise. À la demande du créateur, le conseiller LegaLife se charge de la finalisation du dossier : publication de l'annonce légale, dépôt et suivi du dossier au Greffe jusqu'à l'obtention du Kbis.
- **Comptabilité sur ECL Direct.** À partir du site de LegaLife, le créateur d'entreprise est orienté, s'il le souhaite, vers le site d'ECL Direct, leader de la comptabilité en ligne à destination des TPE. ECL Direct propose une gamme complète de services comptables assurant à l'entrepreneur un accompagnement personnalisé au meilleur prix.

#### **Des procédures simples à moindre coût pour les entrepreneurs**

*« De nombreux clients qui utilisent les services de LegaLife pour la création de leur entreprise nous interrogent sur la façon de poursuivre leur parcours d'entrepreneur. ECL Direct offre des services d'expertise-comptable 100 % Web, simples, de qualité et économiques. Il y a donc de vraies synergies entre nos services », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.*

*« Plus de 3 300 TPE font confiance à notre service d'expertise comptable en ligne pour la gestion de leurs obligations comptables. Il y avait une logique évidente à développer ce partenariat avec LegaLife afin de proposer un parcours 100% en ligne, de la création d'entreprise à la comptabilité », déclare Régis Rain, Directeur Marketing et Communication d'ECL Direct.*

Sur LegaLife, un entrepreneur peut créer ses statuts d'entreprise à partir de 19 euros. S'il mandate un conseiller LegaLife pour enregistrer les statuts au greffe et procéder aux publications légales, la facture

se monte à environ 500 euros (frais d'enregistrement et d'annonce légale compris). L'entrepreneur pourra ensuite accéder à un service de comptabilité en ligne à partir de 69 euros par mois, adapté à son statut, à la taille et au secteur d'activité de la société.

Tous les clients de Legalife bénéficieront du premier mois gratuit chez ECL Direct.

### **A propos d'ECL Direct**

Créé en 2008 par Claude Robin et Xavier de Labarrière, experts comptables, commissaires aux comptes et serial entrepreneurs, ECL Direct, leader français de l'expertise comptable en ligne simplifie la vie comptable et la gestion RH de plus de 3300 dirigeants de TPE et créateurs d'entreprise. En s'appuyant sur une dématérialisation des processus, une organisation de la relation client à distance et une application qui se synchronise avec le compte bancaire de ses clients, ECL Direct propose aux entrepreneurs de gagner du temps sur leur gestion comptable, de piloter leur entreprise avec des indicateurs temps réel et de bénéficier d'un accompagnement comptable, juridique et RH personnalisé et qualitatif à des prix très compétitifs. ECL Direct est un cabinet inscrit à l'Ordre des Experts Comptables. Plus d'informations sur [www.ecldirect.fr](http://www.ecldirect.fr)

### **A propos de LegaLife**

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'informations sur [www.legalife.fr](http://www.legalife.fr)

## **CONTACTS PRESSE**

### **ECL Direct**

Régis Rain – 06 49 58 46 85 – [regis.rain@ecldirect.fr](mailto:regis.rain@ecldirect.fr)

### **LegaLife**

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – [ndaniels@ulyse-communication.com](mailto:ndaniels@ulyse-communication.com)

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – [clouniangou@ulyse-communication.com](mailto:clouniangou@ulyse-communication.com)